



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE STAGE D'IMMERSION EN CLASSE PRÉPARATOIRE PTSI

Entre le <i>CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT</i> Représenté par , Proviseur	Et le LYCEE GUSTAVE EIFFEL 96 RUE JULES LEBLEU BP III 59427 ARMENTIERES CEDEX Tel 03 20 48 43 43 Représenté par M HORGNIES, Proviseur Adjoint
-------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il a été convenu ce qui suit : Stage d'immersion en PTSI
Dates prévues : le **18/02/2021** ou le **11/03/2021** de 8h à 15h30
Vous serez prévenus dès que possible par mail de la date à laquelle vous serez invités à vous présenter au lycée Gustave Eiffel d'Armentières.

TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation d'un stage de découverte des filières de formations proposées par le lycée Gustave Eiffel d'Armentières. Elle est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal.

Article 2 : Ce stage d'observation entre dans le cadre du programme d'activités de l'Éducation à l'Orientation afin de permettre à l'élève d'élaborer son projet personnel d'orientation. Les enseignements dispensés et les activités prévues lors du stage sont consignés dans l'annexe pédagogique.
Le programme du stage sera établi par le Proviseur du Lycée d'accueil, conjointement avec le chef d'établissement d'inscription. L'élève stagiaire devra s'y conformer.

Article 3 : Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurance sont définies dans l'annexe financière.

Article 4 : Le stagiaire reste, pendant la durée de son stage, élève de son établissement d'inscription.

Article 5 : Durant sa journée d'immersion, l'élève sera soumis au règlement intérieur du lycée d'accueil. En cas de manquement à ce règlement, le chef d'établissement d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève stagiaire fautif, après en avoir informé le chef d'établissement d'inscription.

Article 6 : La restauration et l'hébergement seront assurés par l'établissement d'accueil selon les modalités fixées dans l'annexe financière jointe.

TITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

A – Annexe pédagogique

Nom de l'élève	
Classe	
Nom et qualité du responsable de l'accueil	M Colin
Nom des enseignant(s) chargé(s) des séquences d'observation	M Heim (Physique) – M Colin (Maths)– M Chauvey (SI)
Horaire journalier de l'élève	8h30 – 15h30
Activités proposées à titre indicatif	<ul style="list-style-type: none">- 8h30 à 9h : Accueil des participants, discours introductif.- 9h à 10h30 : Cours de Physique sur un sujet à cheval entre le programme de terminale et de « prépa ».- 10h30 à 12h : Cours de mathématiques sur un sujet à cheval entre le programme de terminale et de « prépa ».- 12h à 13h : Khôlle de mathématiques, physique, SI ou informatique. Les examinateurs sont les élèves actuellement en « prépa ».- 13h à 14h : Repas des élèves accueillis en compagnie des élèves de « prépa »- 14h à 15h30 : Séance de travaux dirigés de SI et TP d'informatique

B – Annexe financière

Les élèves se rendent au lycée par leurs propres moyens. L'accueil sera assuré à partir de 8h.
Les frais de demi-pension sont pris en charge par l'établissement d'accueil.

Fait à Armentières, le lundi 28 septembre 2020

Le Proviseur adjoint,
du Lycée Gustave Eiffel



F Horgnies

Fait à, le

Le Proviseur,
du Lycée

Fait à, le

Signature des parents ou responsables légaux de l'élève

Signature de l'élève

Pour plus d'informations sur l'immersion en classe prépa PTSI au lycée Gustave Eiffel d'Armentières

michael.colin@ac-lille.fr

<https://gustave-eiffel-armentieres.enthdf.fr/>

IMPERATIF

Cette convention doit être établie en 3 exemplaires :

- un premier sera remis au secrétariat du lycée d'origine de l'élève
- un deuxième sera conservé par l'élève

L'accueil de l'élève est conditionné à la remise d'un troisième exemplaire dûment complété et signé au secrétariat de Direction du lycée G Eiffel le jour de l'immersion